



PROCÈS-VERBAL
A LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 octobre 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois d'OCTOBRE, sous la présidence de de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY
et MMES GARCIA, ORY, HUET, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 14/10/2022. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21/09/2022 a été transmis par écrit aux élus le 14/10/2022. Le fil conducteur de la réunion du 19/10/2022 a été transmis par écrit aux élus le 19/10/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/10/2022.

Excusées : Nadège COTTINEAU, Jeannine HUET

Représentée : Catherine BUSTON donne pouvoir à Gabriel BUSTON

Absent : Thierry CHERRIÈRE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- DCM n°2022-55 - Approbation du compte-rendu du 21 septembre 2022
- Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
- Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature
- Délibérations :
 - o **Finances :**
 - DCM n°2022-56 – Décisions modificatives n°9 – Budget Principal (Travaux en régie borne camping car)
 - DCM n°2022-57 – Demande de subvention au titre de l'appel à projet 2023 auprès de l'Agence nationale du sport pour les équipements sportifs – Volet régional – City stade
 - o **Forêt :**
 - DCM n°2022-58 – Exploitation de la forêt – Ramassage du terreau
 - o **Intercommunalité :**
 - DCM n°2022-59 – Approbation du rapport de la commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
 - o **Ressources humaines :**
 - DCM n°2022-60 – Mise à jour du tableau des effectifs
- Information bénévole de la bibliothèque
- Dates à retenir :
 - o jeudi 20 octobre à 12h au restaurant scolaire, Grand repas
 - o lundi 24 octobre à 18h à la CCTOVAL, réunion d'information sur les consignes de tri par le SMIPE
 - o mardi 25 octobre à 19h à la CCTOVAL, conseil communautaire
 - o mercredi 26 octobre à 20h30 à l'ancienne garderie, AG du comité de jumelage
 - o jeudi 27 octobre à 14h30 à la salle des Bons Amis, réunion avec les viticulteurs pour la révision du PLU
 - o jeudi 3 novembre à 14h30 à la mairie, réunion de la commission de révision du PLU
 - o vendredi 11 novembre à 11h, cérémonie de l'Armistice du 11 Novembre

- Questions diverses à ajouter et tour de table
 - Rappel des dates des prochaines réunions (Réunion de travail et CM)
 - o Réunion de travail : mercredi 9 novembre 2022 à 18h30 en mairie
 - o CM : mercredi 16 novembre 2022 à 18h30 en mairie
-

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera M. **Éric DAUZON** conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2022-55 - Approbation du procès-verbal du 21/09/2022

Depuis la réforme des règles de publicité dont les dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2022, c'est un procès-verbal de la séance précédente de l'assemblée délibérante qui est approuvé et non plus, un compte-rendu. A l'issue de son approbation, il sera affiché et mis en ligne sur le site internet. Par ailleurs, dans les 8 jours suivant la réunion du Conseil Municipal, la liste des délibérations doit être publiée sur le site internet et par voie d'affichage.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du dernier Conseil Municipal du 21 septembre 2022 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller. (Cf. annexe 1)

Résultat du vote :

Pour : 10+1
Contre : 0
Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Mme Laurence LEFEUVRE de son mandat de conseillère municipale, reçue le 11 octobre 2022, en date du 9 octobre 2022, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Frédéric MOREAU venant dans l'ordre suivant de la liste a été appelée à remplacer le démissionnaire. Ainsi, il convient de procéder à son installation dans les fonctions de conseiller municipal.

Vu le Code Electoral et notamment son article L 270,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-4,

Considérant que Monsieur Frédéric MOREAU est le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- CONSTATE la démission de Mme Laurence LEFEUVRE de son siège de conseillère municipale.
- PROCÈDE à l'installation de M. Frédéric MOREAU en qualité de conseiller au sein du Conseil Municipal.

- DIT que M. Frédéric MOREAU remplacera Mme Laurence LEFEUVRE au sein de certaines commissions.

Pour votre information, les commissions seront revues lors du prochain CM afin de les rééquilibrer.

4) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
 Vu les délibérations n° 2020-40 et n°2020-41 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,
 Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-25, 2020-26 et 2020-27 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,
 Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,
 Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Commande publique et Urbanisme :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2022-169	20/09/22	SB	Commande Publique	Installation fibre école + abonnement	CONNECT SERVICES	210,00 € et 94.80 € / mois
2022-170	22/09/22	SB	Commande Publique	2 onduleurs et 1 passe câble pour mairie	MASC INFORMATIQUE	447.32 €
2022-171	22/09/22	SB	Commande Publique	Installation sectionneur coupure générale logt boulangerie	VN ELECTRICITE - SM ELEC	205.21 €
2022-172	22/09/22	SB	Commande Publique	Nettoyage salle de tennis	PRESS & NETT	624.00 €
2022-173	13/09/22	SB	Commande Publique	Spectacle des enfants de Noël	LEZARTS VIVANTS	925.00 €
2022-174	30/09/22	SO	Commande Publique	Déplacement élèves SDF La Chapelle sur Loire pour spectacle de Noël	GROSBOIS	366.00 €
2022-175	30/09/22	SO	Commande Publique	Remplacement pièce sur four cantine	BENARD SAS	1 639.31 €
2022-176	03/10/22	SB	Commande Publique	Déplacement équipement VPU mairie	CITEOS	2 966.45 €
2022-177	04/10/22	SO	Commande Publique	Déplacement élèves à la piscine du Véron	GROSBOIS	145.00 €
2022-178	04/10/22	SB	Commande Publique	Rénovation mairie-Lot 3-Menuiseries extérieures- Plus-value	DUBOIS MENUISERIE	864.00 €
2022-179	04/10/22	SB	Commande Publique	Rénovation mairie-Lot 4-Menuiseries intérieures-Plus et moins-values	DUBOIS MENUISERIE	1 867.15 €
2022-180	06/10/22	SB	Urbanisme	Renonciation DPU sur parcelles Section B, Parcelles 1580/2031/2034/2036/2035	Office Notarial ZENNER	
2022-181	07/10/22	SB	Commande Publique	Clé pour école	FOUSSIER	73.36 €
2022-182	10/10/22	BG	Commande Publique	Atelier pour création de couronnes de Noël à la bibliothèque	L'ange en elle	140.00 €
2022-183	10/10/22	SB	Commande Publique	Remplacement vanne d'arrêt eau froide-Logement 1, impasse des Quarterons	TREGRET	60.96 €

2022-184	10/10/22	SB	Commande Publique	Panneau plan cimetière	ATOME COMMUNICATION	162.42 €
2022-185	10/10/22	SB	Commande Publique	Petites fournitures pour souffleur	GIRAULT MOTOCULTURE	18.70 €
2022-186	10/10/22	SB	Commande Publique	Chauffe-eau au stade	TREGRET	2 621.36 €
2022-187	12/10/22	SB	Commande Publique	Transports élèves piscine Avoine (10 dates)	GROSBOIS	145€ / jour
2022-188	12/10/22	SB	Commande Publique	Transports élèves piscine Avoine (7 dates)	GROSBOIS	145€ / jour
2022-189	13/10/22	SB	Commande Publique	Transport élèves au collège Ronsard à Bourgueil 21/10/22	GROSBOIS	146.00 €
2022-190	14/10/22	ED	Commande Publique	Désinsectisation cheminée école	PAVILLON CHRISTIAN	108.00 €
2022-191	17/10/22	GB	Commande Publique	Déplacement radiateur ex poste à logement boulangerie	VN ELECTRICITE - SM ELEC	130.35 €

Décisions :

N° des décisions inscrites au registre des délibérations	Date de signature	Signataire	Motif	Entités	Montant TTC
2022-08	03/08/2022	SB	Achat concession cimetière 913 K011	MABILEAU NOEL	100.00 €
2022-09	10/08/2022	SB	Acceptation indemnité de sinistre du 05/05/2022	AREAS	138.72 €
2022-10	10/08/2022	SB	Acceptation indemnité de sinistre du 15/05/2022	AREAS	996.48 €
2022-11	24/08/2022	GB	Achat concession cimetière 914 K012	MESLET PHILIPPE	100.00 €
2022-12	30/08/2022	SB	Acceptation indemnité de sinistre du 31/03/2022	AREAS	211.82 €
2022-13	06/10/2022	SB	Bail à usage d'habitation Logement boulangerie	ROBIN MARINE	202.45 € / mois
2022-14	06/10/2022	SB	Remboursement caution local commercial de la sophrologue situé 9, rue de la Treille	PETITJEAN CHRISTELLE	150.00 €

5) DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

5.1) DCM n°2022-56 – Décisions modificatives n°9 – Budget Principal (Travaux en régie de l'aire de camping-car)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les travaux en régie de l'aire de camping-car situé 10, chemin de la Cotelleraie dont la dépense n'était pas prévue au Budget prévisionnel de l'exercice, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits ci-après pour effectuer le règlement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023	0,00	1 928,71	0,00	0,00

TOTAL D 023	0,00	1 928,71	0,00	0,00
R-042-722	0,00	0,00	0,00	1 928,71
TOTAL R 042 722	0,00	0,00	0,00	1 928,71
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	1 928,71	0,00	1 928,71
INVESTISSEMENT				
D-020	1 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 020	1 000,00	0,00	0,00	0,00
R-021	0,00	0,00	0,00	1 928,71
TOTAL R 021	0,00	0,00	0,00	1 928,71
D-040-2312 op 358	0,00	1 928,71	0,00	0,00
TOTAL D040- 2312-358	0,00	1 928,71	0,00	0,00
D-2312 op 358	0,00	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 2312-358	0,00	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000,00	2 928,71	0,00	1 928,71
TOTAL GENERAL		3 857,42 €		3 857,42 €

Résultat du vote :

Pour : 10+1

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

[5.2\) DCM n°2022-57 – Demande de subvention au titre de l'appel à projet 2023 auprès de l'Agence Nationale du Sport pour les équipements sportifs – Volet régional – City stade](#)

La commune de Saint Nicolas de Bourgueil a pour projet l'installation d'un city stade. Cet équipement complètera les équipements sportifs actuels de la commune, à savoir, le stade et le terrain de tennis couvert.

Le futur équipement répondra aux besoins de la population et plus particulièrement aux enfants, aux élèves et aux jeunes issus des nombreuses familles présentes sur le territoire communal. Il s'agit pour la collectivité de proposer un lieu sportif, convivial et de rencontres.

Le coût pour l'installation de cet équipement est estimé à 33 700,00 € HT.

Étant située en Zone de Revitalisation rurale (ZRR), la commune répond à l'ensemble des critères de l'appel à projets 2023 de l'Agence Nationale du Sport au titre des équipements sportifs – volet régional.

Résultat du vote :

Pour : 10+1

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- **DE DÉPOSER** une demande de subvention pour la création d'un city-stade auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre des équipements sportifs.
- **D'ARRÊTER** le plan de financement ci-après, en euros HT :

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉ	MONTANT	SOURCES	MONTANT
City-stade	33 700,00	Agence nationale du sport (80%)	26 960,00
		Autofinancement	6 740,00
TOTAL	33 700,00	TOTAL	33 700,00

- D'INSCRIRE la dépense au Budget Primitif 2023.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs relatifs à ce projet.

FORÊT

5.3) DCM n°2022-58 – Exploitation de la forêt – Ramassage du terreau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'exploitation de la forêt, l'entreprise DUPUY TERREAUX propose de continuer de récupérer le terreau sur les parcelles communales forestières référencées parcelle 1 partie A sise et parcelle 2 partie U sise, elles-mêmes, sur les parcelles cadastrales section A n°106-109-110-114-115-116 et 117 pour partie, de l'emprise de la ligne haute tension passant en forêt d'une surface d'environ 16ha 08a 82ca et de payer le prix de 1 000 € par hectare exploité.

Résultat du vote :

Pour : 10+1

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DÉCIDE de continuer de confier la récupération du terreau sur les parcelles communales forestières référencées parcelle 1 partie A sise et parcelle 2 partie U sise, elles-mêmes, sur les parcelles cadastrales section A n°106-109-110-114-115-116 et 117 pour partie, de l'emprise de la ligne haute tension passant en forêt d'une surface de 16ha 08a 82ca, à l'entreprise DUPUY TERREAUX.
- FIXE le prix de vente du terreau à 1 000 € par hectare exploité.

INTERCOMMUNALITÉ

5.4) DCM n°2022-59 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT)

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

VU la délibération n°D2020_191 en date du 24 novembre 2020 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire approuvant les membres de la CLECT,

VU la délibération n°D2021_121 en date du 28 septembre 2021 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire la prise de compétence « Participation au fonctionnement de structures portant une mission d'animation sociale globale et intergénérationnelle agréées en « Centre social » et/ou « Espace de Vie Sociale » par la CAF »,

VU l'arrêté préfectoral n°AP221-021 en date du 02 février 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire,

CONSIDÉRANT qu'en application du 1 du 5^{ème} V de l'article 1609 nonie C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

CONSIDÉRANT que la loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population,

CONSIDÉRANT que le rapport est transmis à chaque commune membre de l'EPCI qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois (3) mois suivant sa transmission par l'EPCI,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire dispose d'une nouvelle compétence « Participation au fonctionnement de structures portant une mission d'animation sociale globale et intergénérationnelle agréées en « Centre social » et/ou « Espace de Vie Sociale » par la CAF ».

En application du 1 du 5^{ème} du V de l'article 1609 nonie C, la CLECT de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La CLECT s'est réunie le 13 septembre 2022 et s'est prononcée sur le transfert de charge :

- Participation au fonctionnement de structures portant une mission d'animation sociale globale et intergénérationnelle agréées en « Centre social » et/ou « Espace de Vie Sociale » par la CAF.

Au vu de ces éléments,

Résultat du vote :

Pour : 10+1

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, du 13 septembre 2022, selon le document joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre un exemplaire de la présente délibération au Président de la CCTOVAL.

RESSOURCES HUMAINES

5.5) DCM n°2022-60 – Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de :

- créer :
 - o Personnel non titulaire (emploi non permanent) :
 - un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 5,66/35^{ème} dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité,
- supprimer :
 - o Personnel titulaire :
 - un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 2,97/35^{ème} suite à la fin du contrat,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le tableau des emplois suivants :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} NOVEMBRE 2022

Grade	Catégorie	Temps de travail	Poste pourvu	Poste vacant	Commentaire
PERSONNEL TITULAIRE					
Filière administrative					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/08/2021
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	30/35 ^{ème}	1	0	Créé au 18/05/2022
Adjoint administratif	C	31/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 15/07/2017
Filière médico-sociale					
A.T.S.E.M principal 1 ^{ère} classe	C	35/35 ^{ème}	1	0	
A.T.S.E.M principal 1 ^{ère} classe	C	21,95/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 01/04/2021
Filière technique					
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	23/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/05/2018
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	23/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/05/2018
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/05/2019
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	2	0	Créés au 13/10/2004 et au 01/07/2022
Adjoint technique	C	4,75/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/02/2017
Adjoint technique polyvalent faisant notamment fonction d'ATSEM	C	31,75/35 ^{ème}	1	0	Créé au 01/09/2021
PERSONNEL NON TITULAIRE					
Filière technique					
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	0	1	Créé le 04/07/2019
EMPLOIS NON PERMANENT					
Filière administrative					
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 01/07/2022
Adjoint administratif	C	31/35 ^{ème}	1	0	Modifié au 01/07/2022
Filière technique					
Adjoint technique	C	5,66/35 ^{ème}	1	0	

Résultat du vote :

Pour : 10+1

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ DÉCIDE de :

○ créer :

- Personnel non titulaire (emploi non permanent) :

- un poste d'adjoint administratif territorial à hauteur de 5,66/35^{ème} dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité,

○ supprimer :

- Personnel titulaire :

- un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 2,97/35^{ème} suite à la fin du contrat.

- DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2022.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget 2022.

6) Information bénévole de la bibliothèque

Mme GARCIA informe l'assemblée de l'arrivée de Mme Véronique HERSARD, bénévole à la bibliothèque à compter du 05/10/2022.

7) Dates à retenir :

- jeudi 20 octobre à 12h au restaurant scolaire, Grand repas
- lundi 24 octobre à 18h à la CCTOVAL : réunion d'information sur les consignes de tri par le SMIPE
- mardi 25 octobre à 19h à la CCTOVAL, conseil communautaire
- mercredi 26 octobre à 20h30 à l'ancienne garderie, AG du comité de jumelage
- jeudi 27 octobre à 14h30 à la salle des Bons Amis, réunion avec les viticulteurs pour la révision du PLU
- jeudi 3 novembre à 14h30 à la mairie, réunion de la commission de révision du PLU
- vendredi 11 novembre à 11h, cérémonie de l'Armistice du 11 Novembre

8) Questions diverses à ajouter et tour de table

M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour

Aucune question à ajouter

9) Rappel des dates des prochaines réunions

Réunion de travail :

- M. le Maire rappelle que la date de la réunion de travail est fixée au mercredi 9 novembre 2022 à 18h30 en Mairie

Conseil Municipal :

- M. le Maire informe que la date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 16 novembre à 18h30 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 40.

Le secrétaire de séance,
Éric DAUZON

Le Maire,
Sébastien BERGER



